

## Informations pour les familles

### Fonds social cantine / Fonds social lycéen

#### Rentrée 2021/2022

Pour bénéficier du **Fonds Social Cantine** ou du **Fonds Social Lycéen** il suffit de faire la demande auprès de **Mme LENNEL Véronique**, assistante de service social.

La famille peut retirer un dossier au lycée, ou le demander par mail (bien indiquer nom, prénom et classe de l'élève).

Les dossiers peuvent être rendus au lycée **uniquement** au bureau de Madame Lennel ou renvoyés par mail avec toutes les pièces justificatives. **Tout dossier incomplet sera refusé.**

Vous pouvez joindre Mme LENNEL au **03/21/64/61/74** ou par mail sur sa boîte académique : [veronique.lennel@ac-lille.fr](mailto:veronique.lennel@ac-lille.fr)

Ces demandes d'aides ne sont pas automatiques et doivent être demandées et renouvelées à chaque rentrée scolaire. La date limite est fixée au Mercredi 7 juillet 2021. Les dossiers sont ensuite étudiés en commission.

Pour les dossiers rendus en septembre 2021, ils seront également étudiés en commission et l'aide ne pourra être accordée qu'à partir du 1er octobre 2021.

En cas d'accord, le lycée prend en charge 3 euros pour un repas qui coûte 3,85 euros,

**Le coût pour les familles est de 0,85 cts par repas**, il faut donc créditer un minimum la carte cantine auprès de l'intendance.